

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 15 mai 2018 à 19h00 au 1670, route 202, Franklin, sous la présidence de M. Douglas Brooks, maire, et à laquelle sont aussi présents :

M. le conseiller Marc-André Laberge
M. le conseiller Yves Métras
M. le conseiller Michel Vaillancourt

Sont absents : M. le conseiller James Mavré
M. le conseiller Sébastien Rémillard
M. le conseiller Vincent Meloche

Est également présent :
M. François Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 178-05-18

OCTROI DE CONTRAT-TRAVAUX EN VUE DU DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE POSTE AU 1688, ROUTE 202

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de la résolution # 162-05-18 lors de la séance régulière du 7 mai 2018, il y a eu prolongation de la 2^e invitation à soumissionner en ajoutant les entreprises suivantes à celles déjà invitées :

- Les Entreprises Richard enr.;
- Rénovations Experts 2015 inc.

ATTENDU QU'à l'arrivée du terme pour produire sa soumission, à savoir le 15 mai 2018, une seule a été produite à la Municipalité soit celle de Les Entreprises Richard enr., au montant ci-dessous présenté;

Soumissionnaire	Prix	TPS	TVQ	Total
Les Entreprises Richard enr.	80 638,74\$	4 031,93\$	8 043,71\$	92 714,38\$

ATTENDU QU'après étude et analyse de ladite soumission, il s'avère que cette dernière soit en tous points conformes aux exigences requises et que le prix est près de ce qui avait été estimé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises Richard enr, le tout au montant de 92 714,38\$, avec taxes et sans possibilité d'extra, conformément à la soumission produite et incluant tous les travaux décrits ;

DE MANDATER le directeur général afin de négocier avec Postes Canada la possibilité de modifier le terme du bail à venir pour ce que dernier en soit un de sept (7) ans, avec des renouvellements possibles par périodes de cinq (5) ans;

DE MANDATER également le directeur général afin de s'adresser à Desjardins pour que le prêt hypothécaire relatif au Règlement # 241 soit modifié en y allant d'une 2^e hypothèque ou autrement pour y inclure la somme de 84 700,00\$ représentant le coût net du contrat faisant l'objet de la présente résolution en l'échelonnant sur le nombre d'années requises de manière à ce que cela n'engendre aucune augmentation de taxes pour les contribuables;

DE CONSERVER le montant prévu au budget de 2018 (30 000,00\$) afin d'effectuer certains travaux complémentaires, dont de finition, une fois le contrat principal exécuté.

ADOPTÉE

Donné à Franklin, ce 16 mai 2018
COPIE CERTIFIÉE CONFORME



M. François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier